

# Concours Photo



## L'INSOLITE



## REGLEMENT:

## PARTICIPATION

---

### Article 1 :

La communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais organise un concours photo. Le thème choisi est le suivant : « L'insolite »

### Article 2 :

Ce concours est réservé aux photographes amateurs résidant en France. Le règlement et le bulletin de participation seront à retirer à l'accueil de la mairie de Longuyon ou sur les sites internet [www.t21-54.fr](http://www.t21-54.fr) et [www.longuyon.fr](http://www.longuyon.fr)

La participation au concours est gratuite. Les membres du jury ne seront pas admis à concourir.

Pour y participer les mineurs doivent impérativement se munir d'une autorisation écrite préalable d'un de leurs représentants légaux :

"Je soussigné M. « prénom » « nom », représentant légal de l'enfant « prénom »

« nom », l'autorise à participer au Concours Photo «L'insolite » qui se déroule jusqu'au 30 septembre 2020.

Fait à «», le « Date », Signature".

## THEME

---

### Article 3 :

Les photos répondront au thème de : " L'insolite" et aux critères suivants :

- La photo devra obligatoirement être prise sur le territoire de la communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais.

- Elle ne doit pas dater de plus de deux ans.

Chaque participant fournira 5 photos maximum.

## DEPOT

---

### Article 4 :

Les photos devront être déposées à la mairie de Longuyon au plus tard le **30 septembre 2020**, accompagnées du bulletin de participation. Toute photo parvenue après cette date ne sera pas prise en compte.

Les photographies doivent être fournies au format numérique JPEG ou Tiff sur CD ou clé USB > à 3 Mo (suffisant pour pouvoir être tiré en format 30x45 cm).

Chaque fichier numérique doit comporter le nom du photographe et le nom de la photo. Le nom du fichier doit suivre cette charte : nom\_prenom\_titre .jpg ou Tiff

Le dépôt de photo par courriel ne sera pas accepté.

Le jury se réserve le droit de refuser une photo de qualité insuffisante.

## EXPOSITION

---

### Article 5 :

Un tirage d'exposition au format 30X45 cm (ou équivalent), contrecollé sur FOAMPAN et plastifié sera réalisé pour les 20 photographies sélectionnées.

Le vernissage aura lieu **le 23 octobre 2020**. Le lieu et les horaires seront précisés ultérieurement. L'exposition s'y tiendra au minima tout le week-end.

Les auteurs des photos pourront, s'ils le souhaitent, récupérer les tirages en fin d'exposition à la **T2L, 2 rue Augistrou, 54260 Longuyon**.

## RESULTATS

---

### Article 6 :

Un jury, composé de professionnels de la photographie ainsi que d'élus de la T2L, sélectionnera les lauréats selon les critères suivants :

- respect du thème,
- originalité,
- qualité de la prise de vue,
- esthétique de la photographie et bien fondé des éventuelles retouches.

Les meilleures œuvres seront primées par le jury. La remise des prix se tiendra à l'issue du vernissage de l'exposition.

Les résultats du jury seront publiés à la suite du vernissage par voie de presse, sur les sites internet [www.t21-54.fr](http://www.t21-54.fr) et [www.longuyon.fr](http://www.longuyon.fr), les pages Facebook « Quoi de Neuf à Longuyon ? » et « Culturellement vôtre, la page des évènements sur la T2L » ainsi que sur le bulletin municipal de la ville de Longuyon.

Article 7 :

Les prix :

1er prix : 200 € en bon d'achat

2ème prix : 150 € en bon d'achat

3ème prix : 75 € en bon d'achat

Un panier garni pour les 4è et 5è lauréats adultes

Prix - de 18 ans : 75 € en bon d'achat

Un jeu pour les 2è et 3è lauréats enfants de -de 18 ans participants

## CLAUSES GÉNÉRALES

---

Article 8 :

Chaque participant devra être l'auteur des photos qui seront libres de tous droits artistiques ou autres. Les concurrents s'engagent à garantir la communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais contre toute action qui pourrait être exercée à son encontre.

Article 9 :

Si les photos présentent des personnes, les auteurs de ces photos devront obtenir toutes les autorisations nécessaires et s'engagent à fournir l'autorisation de diffusion au Service Communication de la Mairie de Longuyon (voir document type en annexe). La communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais ne pourra être tenue pour responsable en cas de contestation ou litige.

Article 10 :

La communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais décline toute responsabilité quant aux éventuelles pertes ou avaries de photos.

Article 11 :

La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. La communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais ne pourra être tenu responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou annulé. Elle ne saura être rendu responsable des retards ou des pertes des envois, du fait des services postaux, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.

Le règlement complet du concours est disponible sur les sites suivants : [www.t21-54.fr](http://www.t21-54.fr) et [www.longuyon.fr](http://www.longuyon.fr) .

Article 12 :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/78, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de radiation des données personnelles sur demande écrite à la communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais.

Ces données sont destinées exclusivement à la communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais pour les seuls besoins du concours et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des récompenses aux gagnants.

**Article 13 :**

La communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais s'engage à ne pas utiliser les photographies présentées pour une autre utilisation que celle liée au concours, si toutefois, une photographie exceptionnelle était susceptible de mettre en valeur le territoire, la communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais contacterait directement son auteur pour une éventuelle permission d'utilisation.

**VOUS REMERCIANT PAR AVANCE DE VOTRE PARTICIPATION**

Le comité d'organisation.

Commission culturelle T2L -Mme Loriane BOUDJEMADI

2, rue Augistrou, 54260 Longuyon

03 82 23 38 04- Courriel : culturecom@t21-54.fr

ou

Service Communication -M. Régis GITTER

Mairie de Longuyon 1, place de la mairie 54260 Longuyon

0382445503-Courriel : service.communication@longuyon.fr

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Dans le cadre de son concours photo « **L'Insolite** », la communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais, est autorisée par la présente à publier les photos réalisées par les participants ainsi que leurs noms et prénoms dans la presse, sur le site Internet ou sur des supports de communication sans que cette utilisation puisse ouvrir aucun droit. Le participant autorise la publication dans le cadre du concours photo :

\_ de son nom et prénom

\_ des photos présentées au concours

pour une durée de 5 ans, sur des brochures et supports de communication, dans la presse régionale et sur le site Internet de la mairie de Longuyon et de la communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

**Nom** : ..... **Prénom** : .....

**Adresse** : .....

**Code Postal** : ..... **Ville** : .....

**Tél.** : ..... **site internet** : .....

**Email** : .....

**Autorisation pour mineurs** (aujourd'hui de l'inscription) :

Je soussigné ..... représentant légal de l'enfant.....  
l'autorise à participer au Concours Photo « **L'insolite** » qui se déroule jusqu'au **30 septembre 2020**.

Fait à ..... Le .....

Signature

**En m'inscrivant au CONCOURS PHOTO 2020 « L'Insolite », je reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepter celui-ci.**

Fait à ..... le .....

Signature

## AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Modèle	Photographe
NOM .....	NOM .....
PRENOM .....	PRENOM .....
Date de naissance : .....	DOMICILE.....
DOMICILE.....	.....
.....	Mail : .....
Mail : .....	.....
.....	Téléphone .....
Téléphone .....	Site Internet : .....

Le Photographe a réalisé une ou plusieurs photographies sur lesquelles apparaît le modèle. Ces images ont été réalisées en date du ..... à .....  
 ..... (lieu des prises de vues).

### MODES DE DIFFUSION

Le modèle (qui atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image) autorise expressément le Photographe à faire usage des photographies visées ci-dessus pour tous les usages ci-dessous. En cas de désaccord pour l'une des utilisations, le modèle raye la mention concernée. Il est informé de ce qu'en ne refusant aucune autorisation, sa photographie pourra être utilisée sur tous les supports indiqués ci-dessous.

<input type="checkbox"/> Presse <input type="checkbox"/> Livre <input type="checkbox"/> Exposition	<input type="checkbox"/> Publications électroniques <input type="checkbox"/> Objets de décoration <input type="checkbox"/> Carte postale	<input type="checkbox"/> Projection publique <input type="checkbox"/> Publicité <input type="checkbox"/> Autre : ... ..
--	--	---

Les photographies pourront être exploitées directement par le Photographe ou cédées à des tiers, sous toutes les formes autorisées ci-dessus.

### DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est accordée pour une durée de ..... ans à compter de sa signature.

### ENGAGEMENT DU PHOTOGRAPHE

Le Photographe s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il tiendra à disposition du modèle un justificatif de chaque parution, disponible sur simple demande, et encouragera ses partenaires à faire de même en mettant personnellement tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

### CONDITIONS FINANCIERES

Le modèle marque expressément son accord sur les conditions suivantes, en cochant la ou les cases appropriées (les 2ème et 3ème hypothèses peuvent être combinées). Il est conscient que cet accord l'engage contractuellement conformément au Code civil.

<i>Autorisation à titre gratuit</i>	<i>Autorisation contre tirages papier des photographies</i>	<i>Autorisation contre rémunération</i>
Le modèle confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien au travail du Photographe. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.	Le modèle confirme que son autorisation est donnée moyennant l'engagement du Photographe de lui transmettre, dès qu'elles seront prêtes, et dans un délai maximum de ..... semaines, les photographies sur tirage papier pour son seul usage personnel. Il s'engage à ne pas les reproduire, n'étant lui-même pas l'auteur des images qui lui seront offertes.	L'autorisation est donnée contre rémunération fixée de commun accord selon l'une <b>et/ou</b> l'autre des modalités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> rémunération fixe de ..... euros, versée par le Photographe à la signature de la présente. Le document signé vaudra quittance</li> <li><input type="checkbox"/> rémunération proportionnelle aux bénéfices générés par l'utilisation de l'image : .....% des droits d'auteur perçus par le Photographe, versée annuellement sur justificatifs.</li> </ul>

Autorisation soumise au Droit français - Tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa résiliation sera soumis aux Tribunaux français.

Fait à ..... le ..... et établi en deux exemplaires originaux.

Le modèle,

Le Photographe,

# Terre Lorraine du Longuyonnais

